

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 28 Mars 2014

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Louis BOUCHET. Secrétaire de séance : Christine HOCH

Présents: T. GOUBY, O. MOLLE, A. CHARLIN, G GRANGEON, A. ELICOT, R. COHAS, C. HOCH, M.C. MASSACRIER, D. PERRIN, S. SEFERIAN, D. BREJON, E. CREMONESE, D. GAGNIERE, C. PLAGNE. S.TEYSSIER MASSON

Trois assesseurs ont été désignés : CHARLIN A. BREJON D. MASSACRIER M.C

1. Election du Maire

Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. GOUBY Thierry : Quinze (15) voix.

M. GOUBY Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

2. Election des Adjoint

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil décide donc d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Mme DERUE MOLLE Odile : Quinze (15) voix - fonction : 1^{ère} adjointe chargée des finances et du personnel

M CHARLIN Alexis : Quinze (15) voix – fonction : 2^{ème} adjoint chargé des infrastructures

M GRANGEON Gauthier : Quinze (15) voix – fonction : 3^{ème} adjoint chargé de la culture et du tourisme

Mme ELICOT Adeline : Quinze (15) voix – fonction : 4^{ème} adjointe chargée des réseaux humides

3. Composition de deux commissions

SIEL : Titulaire – E CREMONESE

Suppléant – D GAGNIERE

SAUR : Titulaires – C PLAGNE – R COHAS

Suppléants – M.C MASSACRIER – A. ELICOT

ECOLE : Délégué : D. BREJON

La secrétaire de séance,
C. HOCH